

Liège, le 20 décembre 2022

Lettre ouverte

Wallonie : les services ambulatoires « assuétudes » en manque !

Pour 2023, les services ambulatoires assuétudes en Wallonie annoncent une perte d'au moins 10% du nombre de leurs travailleuses et travailleurs affectés aux missions¹.

L'expertise de ces 26 services ambulatoires est menacée.

Plusieurs centaines de personnes, adultes et jeunes, ne bénéficieront plus d'un accompagnement.

Nous connaissons toutes et tous, dans notre entourage, des personnes qui ont un usage problématique de drogues, qui présentent des conduites addictives. Tous les usages abusifs, qu'il s'agisse d'alcool, de drogues illégales mais aussi de médicaments, de jeu, etc... nous interpellent régulièrement dans notre vie privée, dans notre sphère professionnelle et dans l'espace public.

Dans le cadre du décret assuétudes, depuis plus de 12 ans, des dizaines de milliers de personnes, jeunes et adultes, ont bénéficié de la motivation et de l'expertise d'éducateurs, d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmiers, de médecins, etc... à l'œuvre dans les 26 services ambulatoires spécialisés assuétudes de Wallonie. Il s'agit de petites équipes ancrées dans le milieu de vie des usagers et des proches, attachées au travail de proximité et qui appréhendent, avec professionnalisme et dans la durée, toute la complexité psycho-médico-sociale d'un trajet de soins. Ces équipes déploient des partenariats dans leurs régions avec d'autres secteurs de l'aide sociale et des soins de santé, mais aussi de la justice, de l'enseignement, de la jeunesse, ...

Mais en cette fin d'année 2022, c'est un cri d'alarme qui est déposé sous le sapin. Le financement de ces services n'est plus assuré.

La Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes a pourtant bien alerté, depuis des années, les Ministres et Cabinets successifs en charge de la Santé en Wallonie. Jusqu'ici, le secteur a dû se résoudre à s'en sortir avec ce qui s'apparente à des mesures de « contorsions et de bricolage ». Aujourd'hui, il chavire et les dernières déclarations d'intentions du Cabinet de la Santé et de l'AVIQ ne suffisent plus à rassurer.

¹ Parmi l'offre globale en termes de Santé en Wallonie consacrée à l'aide aux personnes dépendantes, il existe 26 services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes pour usagers et proches. Ceux-ci proposent, en ambulatoire, une prise en charge centrée sur un accompagnement social, un accompagnement psycho-social, un accompagnement thérapeutique et des soins. Cette prise en charge, en individuel ou en collectif, se conçoit sans condition et s'organise autour de la demande de chaque personne là où elle se situe dans son parcours de vie. Enfin, cette offre ambulatoire s'appuie également sur les principes de la Réduction des Risques et tient compte de l'expertise expérimentale des usagers et des proches.

Faute d'un financement adéquat, les directions ont dû se résoudre à réaliser des diminutions de temps de travail de membres de leurs équipes en 2022. Et pour 2023, une première vague de licenciement importante est annoncée. Avec, comme conséquences, une perte de l'expertise et une rupture dans la continuité des soins au moment même où les demandes augmentent et se complexifient. A la détresse des usagers et des proches vient s'ajouter aujourd'hui celle des travailleurs de terrain et des directions des 26 services ambulatoires d'aide et de soins en assuétudes.

Comment en est-on arrivé là ?

C'est la conséquence de différents points de contexte qui, en se cumulant, expliquent cet état de « faillite » :

- Une année 2022 record en matière d'indexation salariale.
- Des services financés au forfait sans lien avec une équipe de base et des missions. Ces forfaits, différents pour chaque service, n'ont pas été augmentés depuis 13 ans (à l'exception de l'ajustement à l'indice pivot) et les moyens complémentaires apportés par les Accords du Non Marchand n'amenuisent en rien les inégalités liées à ce mode de financement.
- Des services à qui on a donné comme seule bouée de sauvetage le recours aux emplois APE (66 % de l'emploi agréé des services est sous statut APE). Avec l'ancienneté des travailleurs non couverte et la réforme APE entrée en vigueur en 2022, les charges de rémunérations ne peuvent plus être assumées.
- Des services dont certaines activités récurrentes liées aux missions sont financées, depuis de nombreuses années, sous forme de subventions facultatives. La non indexation de ces subventions et la lenteur du dispositif de renouvellement et de la liquidation des moyens viennent ajouter des contraintes financières aujourd'hui insupportables.
- Une crise énergétique sans précédent qui touche les usagers, les travailleurs mais aussi les institutions d'aide et de soins.

Ces deux dernières années, la Ministre de la Santé a apporté différentes mesures ponctuelles de soutien à l'ensemble des acteurs du secteur des soins de santé. Certaines de ces mesures ont permis aux services ambulatoires assuétudes de souffler un temps. Elles ne contribuent pas à enrayer le déficit structurel qui s'accumule depuis plusieurs années en raison de la faiblesse du cadre décrétoal qui sous finance le secteur ambulatoire.

Le secteur spécialisé ambulatoire « assuétudes » wallon est à bout de souffle. Il a pris note de la volonté du cabinet de la Ministre de la Santé et de l'AVIQ de trouver des solutions, mais l'urgence est là ! Le secteur ne peut plus attendre une prochaine législature : il faut le soutenir dès à présent et en 2023 par des mesures financières exceptionnelles.

Au final, ce sont les usagers, les bénéficiaires, les patients ainsi que leurs familles, qui vont subir les principaux effets de l'effritement de cette offre spécialisée. Derrière chaque situation individuelle qui ne pourra plus être prise en charge, il y aura plus de personnes en souffrance physique et psychique et plus de personnes avec des conditions de vie dégradées.